



Conseil communal de St-Sulpice

Rapport de la commission d'épuration concernant l'étude du préavis municipal 07/17

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur O8 CFF/Forêt

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'épuration chargée d'examiner le préavis susmentionné s'est réunie en date du mardi 06 juin 2017 à 20h00 à la maison de commune.

La commission était constituée de la manière suivante :

Président : Monsieur Olivier Chappuis

Membres : Messieurs Thomas Beck
Michel Racine
Carlos Rodriguez
Cédric Glauser
Benito Quintas

Rapporteur : Monsieur Olivier Ruegg

Délégué municipal : Monsieur Marcel Panzera

Préambule

La commission d'épuration remercie la Municipalité, représentée par Monsieur Marcel Panzera, pour les explications et les réponses apportées aux questions posées. La commission souhaiterait cependant à l'avenir pouvoir bénéficier d'un plan général des secteurs à réhabiliter ainsi que d'un plan spécifique situant le secteur d'intervention concerné par chaque préavis.

Introduction

Le préavis de la Municipalité a pour but de présenter aux Conseils communaux des 5 communes de l'Entente intercommunale, les travaux de réhabilitation d'un tronçon du collecteur Sorge situé sur le territoire de la Commune d'Ecublens, dans le secteur entre l'amont des voies CFF et l'entrée du voûtage de la Sorge sous le chemin de la Forêt et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux.

Historique

(Voir préavis municipal 07/17 de la Municipalité de St-Sulpice)

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge a été construit au début des années 60, dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées (EU) des agglomérations de l'Ouest Lausannois.

La politique d'assainissement menée conjointement par la Confédération, le Canton de Vaud et les Communes riveraines a permis la mise en œuvre de ce collecteur de concentration afin de redonner à la rivière la Mèbre un aspect acceptable du point de vue écologique.

A ce jour, l'Entente a procédé à la réhabilitation de sept secteurs sur sept du collecteur Mèbre-Sorge. La dernière étape étant le secteur 6 Autoroute/route de la Maladière à Chavannes-près-Renens.

Objet

Il s'agit maintenant de la réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens secteur 08 CFF/Forêt (voir plan annexé). Ces travaux sont donc les premiers sur le secteur Sorge.

Les raisons de cette réhabilitation sont :

- L'obstruction du collecteur par la pénétration de racines et la présence de corps étrangers suite à des raccordements mal exécutés.
- La mauvaise étanchéité due à la fissuration et au décollage des joints, entraînant des risques de pollution de la nappe phréatique et des cours d'eau.
- L'érosion due au vieillissement du réseau.
- La réduction ponctuelle du diamètre de la canalisation.

Projet

Descriptif des travaux à réaliser :

- Réhabilitation en trois étapes du collecteur par un chemisage complet (gainage thermodurcissable) des canalisations existantes, sur une longueur de 530 m environ.

Adjudication

La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux concernés.

Devis estimatif et financement

Le montant total des travaux estimés s'élèvent à Fr. 317'000. --net TTC (détails donnés dans le préavis 07/17 de la Municipalité de St-Sulpice, sous chiffre 4)

Selon la clef de répartition en vigueur, le montant des travaux à la charge de la commune de St-Sulpice est de **Fr. 1'997. --net TTC.**

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2017-2027 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

Planning des travaux

Dès l'approbation de ce préavis par le conseil communal, les travaux seront planifiés pour la fin de l'année 2017 début 2018 et se dérouleront sur une durée d'environ deux mois.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission d'épuration reconnaît la pertinence des travaux demandés par le préavis 07/17.

C'est donc à l'unanimité de ses membres présents que la commission d'épuration vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- Vu le préavis municipal 07/17
- Oui le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, secteur 08 CFF/Forêt sur le territoire de la commune d'Ecublens.
- D'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr 1'997.- pour la participation de notre commune au crédit global de Fr. 317'000. – net TTC, selon les modalités décrites ci-dessus.

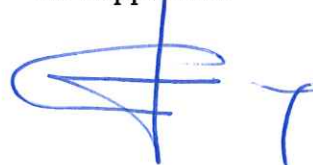
AU NOM DE LA COMMISSION D'EPURATION

Le Président



Olivier Chappuis

Le Rapporteur



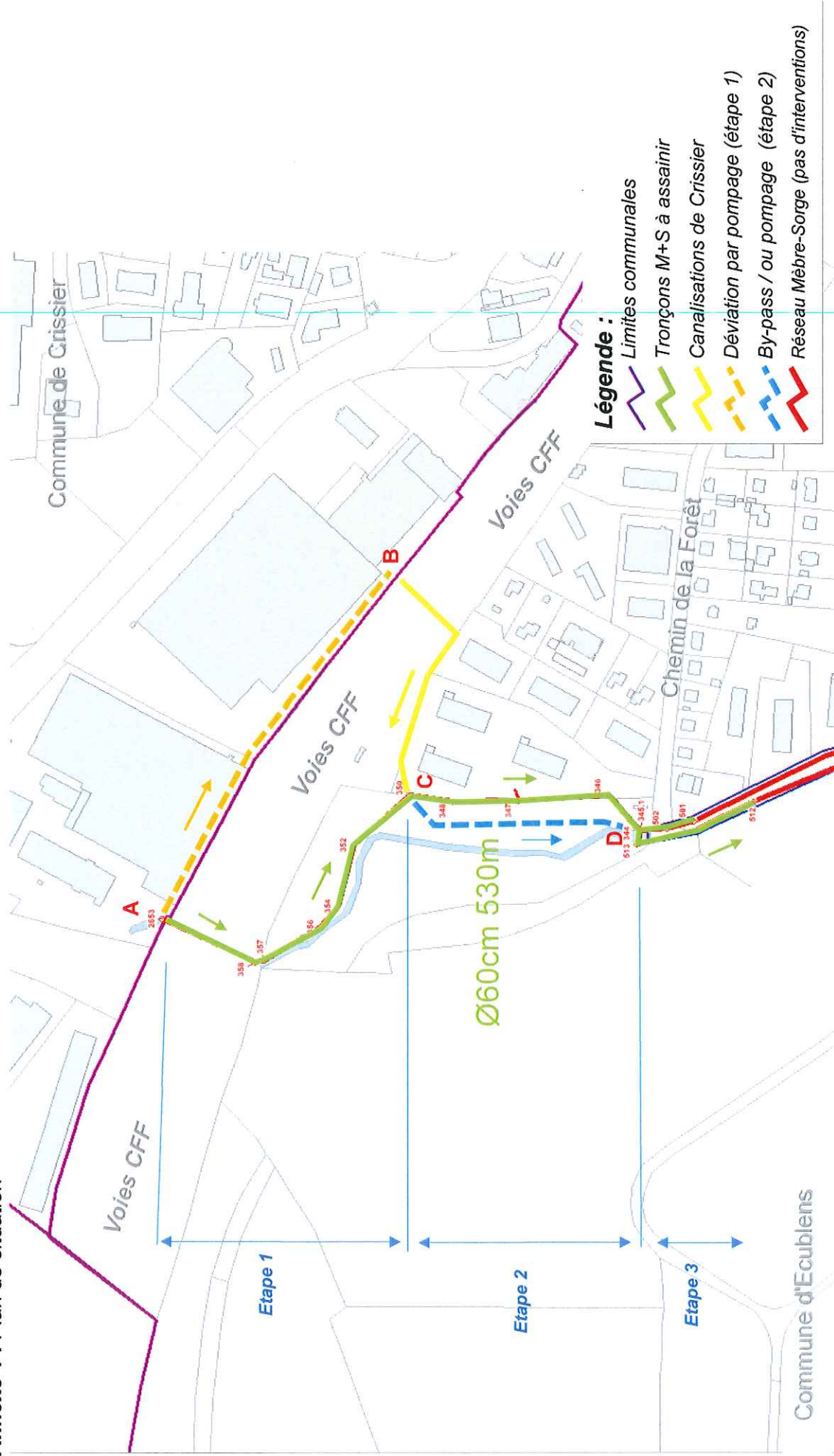
Olivier Ruegg



Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Secteur 8 – CFF/Forêt

Annexe 1 : Plan de situation





Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Secteur 8 – CFF/Forêt

Annexe 2 : Photos des inspections TV des canalisations

